DÉCLARATION PRÉALABLE

PROJET

de POSE : PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES/SOLAIRES

Les illustrations sont issues de plusieurs dossiers n'ayant pas de lien entre eux.

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES DU DOSSIER

forme et nature des informations à apporter sur la pièce

CERFA

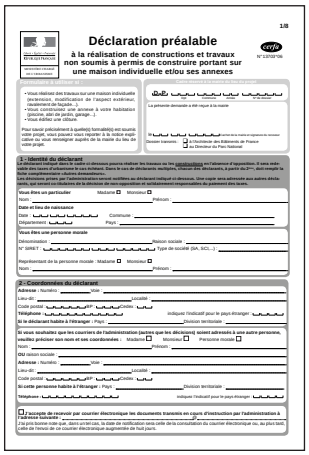

1

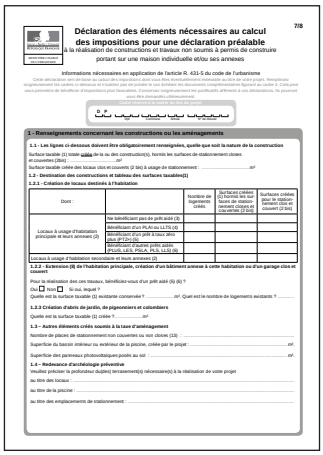

2

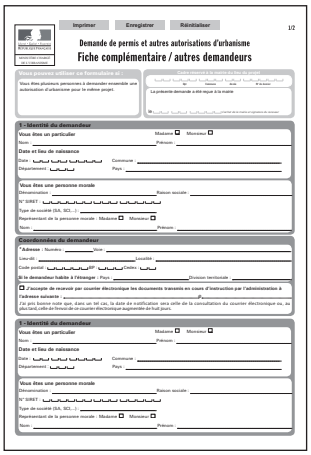

3

1 : CERFA (n°13703*06)
renseigné et signé

2 : Déclaration des éléments nécessaires aux calculs des impositions
renseignée et signée

3 : Fiche autre demandeur :
à renseigner si deux demandeurs

À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Calcul et recouvrement de la taxe aménagement. Identifier les personnes solidaires dans la mise en œuvre du projet.

DP 1 - PLAN DE SITUATION

Exemple

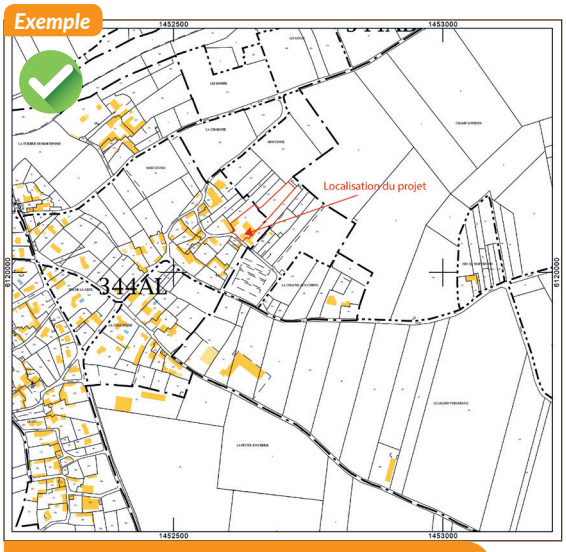

***Méthodologie* : vous pouvez imprimer ce type de plan à partir du site : www.cadastre.gouv.fr**

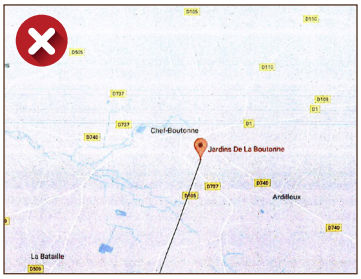

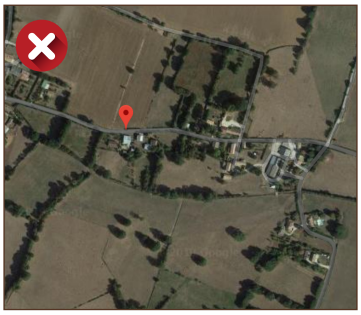

Un extrait de plan localisant le projet à l'échelle du quartier/de la rue.

Pas de photo aérienne

À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet de localiser le projet au sein de la commune afin d'appliquer les règles d'urbanisme en vigueur au terrain du projet.

DP 2 - PLAN DE MASSE

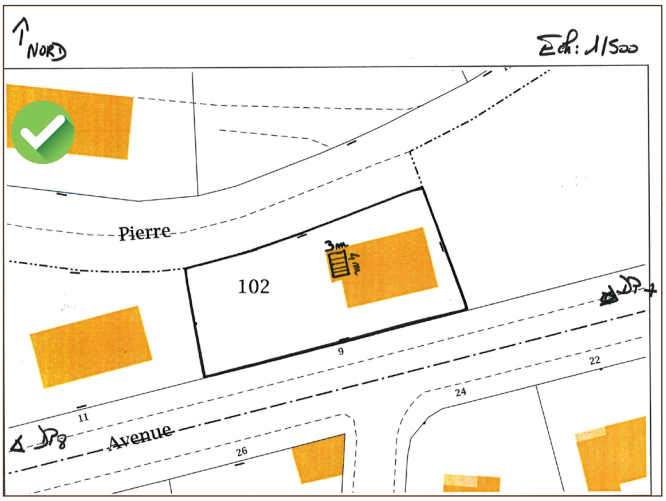

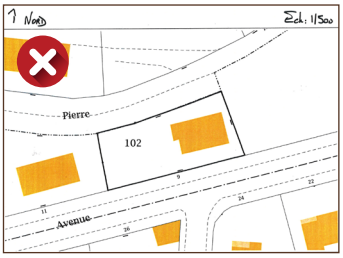

Manque le postionnement des panneaux et les dimensions

Plan cadastral représentant l'ensemble de l'unité foncière avec le bâtiment concerné par le projet et les autres bâtiments existants.

Il faut :

- indiquer le nord et l'échelle,
- localiser le projet en indiquant la ou les toitures concernées,
- indiquer les dimensions des panneaux.

À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet de localiser les futurs panneaux.

DP 4 - PLANS DES FAÇADES

Méthode 1

Avant

Après

Avant

Après

Pas de vue aérienne

Méthode 2

Photo de l'existant

Plans des toitures avant et après travaux.

Pour ce faire, vous pouvez utiliser une des méthodes suivantes :

1- Des photographies avant/après, il faut :

- indiquer les dimensions,
- indiquer les matériaux,
- indiquer les couleurs,
- indiquer les modalités d'exécution des travaux (méthode de pose sur la toiture).

2- Une photographie de l'existant + notice/représentation des matériaux utilisés.

Les croquis sont admis sous réserve de conserver les proportions (mention à indiquer dans le dossier).

À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet de s'assurer que le projet s'inscrit dans son environnement paysager et respecte le caractère des lieux ou du bâtiment objet des travaux.

LISTE DES PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR UNIQUEMENT SI LE PROJET EST :

- visible depuis l'espace public (si non visible, le préciser dans le dossier),
- situé en secteur de protection de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) (Monuments Historiques (MH) ou Site Patrimonial Remarquable (SPR)) et visible ou non depuis l'espace public.

DP 6 - INSERTION GRAPHIQUE

Document graphique permettant de se projeter sur l'état du bâtiment après travaux.

Production graphique numérisée, photo avec calque ou croquis.

Le document doit être réalisé à partir d'une vue prise depuis l'espace public

À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages.

DP 7 - PHOTOGRAPHIE DE PRÈS

Photo prise trop près, parcelles voisines non visibles

***Méthodologie* : réaliser la photographie en se mettant sur la voie publique et en cadrant la parcelle du projet ainsi que les parcelles voisines**

Photographie permettant de cerner les caractéristiques du terrain du projet ainsi que les terrains avoisinants.

Reporter les angles de prises de vue sur le plan de masse.

À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet d'évaluer la qualité du paysage actuel au sein duquel le projet est envisagé ainsi que son environnement immédiat.

DP 8 - PHOTOGRAPHIE DE LOIN

Photo prise trop près, toute la rue n'est pas visible

***Méthodologie* : réaliser la photographie en se mettant sur la voie publique et en cadrant l'ensemble de la rue**

Photographie prise depuis l'espace public permettant de percevoir la rue et les constructions environnantes (vue du promeneur).

Photographie à adapter en fonction de l'ampleur du projet.

Reporter les angles de prises de vue sur le plan de masse.

À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet d'évaluer la qualité du paysage actuel au sein duquel le projet est envisagé ainsi que son environnement plus éloigné.

DP 11 - NOTICE

Exemple

Description de l'existant (matériaux, couleurs)

Description de la méthodologie de mise en œuvre

Description des matériaux, couleurs et des finitions

Réaliser une notice descriptive uniquement en secteur ABF (SPR ou MH)

Il faut :

- **décrire l'existant (matériaux, couleurs)**
- **décrire la méthode de mise en œuvre :** décrire le style de pose employé
- **décrire les matériaux, couleurs et finitions :**
  - décrire les matériaux utilisés,
  - décrire les couleurs.

À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet de vérifier si les matériaux utilisés et les modalités d'exécution sont bien conformes à l'objectif de préservation du bâtiment.

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conçu par la communauté de communes Mellois en Poitou - dessins et photos service urbanisme - icônes par freepik.com - **Janvier 2020**